

ARRETE N° 66/22 /MINESEC DU 21 FEV 2022
portant nomination des responsables dans les services déconcentrés
du Ministère des Enseignements Secondaires.-

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°80/195 du 09 juin 1980 portant statut des Ecoles Normales ;
- Vu** le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu** le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRETE:

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans certains services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAQUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VINA

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique de Ngaoundéré

Chef du Service Administratif et Financier: Monsieur **BAYANG SQUARE Jacob**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **763 077-I**, précédemment Chef du Service Administratif et Financier à l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Pitoa, en remplacement de Madame NGAFWE, née DAOKAI Jeanne, admise à faire valoir ses droits la retraite.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE

Ecole Normale Bilingue d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Garoua

Chef du Service Administratif et Financier : Monsieur **AHMADOU BASSORO**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **Z-045 219**, précédemment en service à l'Ecole Normale Bilingue d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Maroua, en remplacement de Monsieur KAOUGA Benoit, admis à faire valoir ses droits la retraite.

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Pitoa

Chef du Service Administratif et Financier: Madame **MBRING, née MAITEMWA Marie-Thérèse**, Professeur Adjoint des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **640 230-M**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Monsieur BAYANG SOUARE Jacob, muté.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NDIAN

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général d'Akwa-Bakassi

Chef du Service Administratif et Financier: Madame **EDIE Doris NLENDE**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **I-080 081**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Monsieur INYANG Zachary EKPE, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FAKO

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Buea

Chef du Service Administratif et Financier: Madame **MBELLA MOKI née Agnès EPOSI MUSOKO**, Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire, matricule **623 141-T**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Madame NASAKO, née MONGO Florence BOKUBA, appelée à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MANYU

Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Mamfe

Chef du Service Administratif et Financier : Madame **MBIANYOR, née ARREY Lucy BESONG**, Institutrice de l'Enseignement Technique, matricule **648 858-I**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Madame ETOCHIN AGBOR Eunice, décédée.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEME

Ecole Normale Bilingue d'Instituteurs de l'Enseignement Général de Kumba

Chef du Service Administratif et Financier: Madame **CHIGOZIE**, née Janet T. **OBEN**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **559 115-X**, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Madame LUMA AMBEI Ruhama, appelée à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

ARTICLE 3.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
000782 - 21 FEV 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE

Yaoundé, le 21 FEV 2022

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



NALOVA LYONGA